

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

27 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	28
ABSENTS REPRESENTES :	5
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Nathaniel GUEDZE

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY, Mme Stéphanie METREAU, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Margaux HAPPEL, M. Mathieu LOUIS, M. Sébastien MAUMONT, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à M. CLIN, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET-MEHINTO, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, M. Ghassan NADER qui a donné pouvoir à M. LOUIS

Absents excusés non-représentés :

M. Foster ABU, Mme Samia TABAÏ

012/ OBJET : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE DE SEINE-ET-MARNE RELATIVE AU FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire N°2018/004 du 18 décembre 2018 instituant un nouveau fonds de financement des établissements d'accueil du jeune enfant.

CONSIDÉRANT que ce fonds a pour enjeu de pérenniser l'offre d'accueil existante sur des équipements déjà en fonctionnement, en finançant des opérations de rénovation, d'amélioration de l'attractivité pour les familles et les professionnels et d'optimisation de leur gestion ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la C.A.F. sur le projet de rénovation, du multi-accueil du Bois des enfants, présenté par la Commune ;

VU l'avis favorable de la commission éducation du 09 décembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 12 janvier 2026,

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,**

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne relative au fonds de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 17/02/26

publié ou notifié le 18/02/26
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Le Maire,


Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 février 2026

Le Maire,


Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.